

L'Église de Vénat :

Un monument incontournable de la commune dont nous avons envie de vous raconter l'histoire...



Après avoir été longtemps rattachée à celle de l'Houmeau, c'est en 1804 que la paroisse de Saint-Yrieix est supprimée et rattachée à Fléac ; mais Fléac est loin pour les nombreux hameaux qui composent Saint-Yrieix. Si bien qu'en 1846, **les paroissiens, à défaut d'église, réclament une chapelle** qui permette au moins la célébration des cérémonies funéraires. L'accord est donné en juin 1846.

Le choix du site est fixé dans un premier temps à l'angle du cimetière communal. Mais compte-tenu de l'éloignement, le conseil municipal décide finalement d'ériger la chapelle à Vénat, considéré à l'époque comme le cœur de Saint-Yrieix.

Les travaux ont lieu en 1847. Le terrain est donné par un habitant et l'édifice ne coûte que 11 317 F dont 7 500 F sont couverts par le produit de souscriptions et d'une loterie. Outre le terrain, les habitants donnent des matériaux et des journées de travail. A l'automne 1848, Saint-Yrieix est rétabli en paroisse par ordonnance royale et épiscopale. Le bâtiment est béni le 1^{er} octobre 1848.

Le plan de l'édifice est modeste. Rectangulaire, il est pourvu

d'une nef unique, de trois travées et d'un chevet plat. La façade, scandée par deux pilastres doriques, possède un portail à voussures brisées, un oculus et s'achève par un pignon couronné d'un clocher peigne. **Sur la façade, a été gravée l'inscription latine «Venite ad me omnes» («Venez tous à moi»).**

En 2005, la municipalité décide d'aménager la place des Anciens Combattants et de valoriser l'extérieur : rejointement intégral des moellons de l'église et du presbytère, parvis réinventé, aménagement paysager, création d'un cheminement piéton et de places de stationnement, effacement des réseaux aériens, aménagement «lumière»...

A la fin de l'année 2010, la municipalité décide cette fois-ci de réhabiliter l'intérieur de l'église. Les services municipaux remettent alors en valeur les murs de pierre, refont la mezzanine et installent le chauffage électrique (panneaux radiants)... Ces travaux font l'objet **d'un des plus importants chantiers de restauration réalisés par les services techniques de la commune.** Il est long et difficile (cinq mois et l'hiver est froid). Ce sont rien moins que vingt-deux tonnes de gravats qui sont évacuées !

Après environ cinq mois de fermeture, la première messe est célébrée le 15 avril à 18 h à la mémoire de tous les défunts de la commune et l'église est bénie par le Père Guy Rougerie.

Même si l'épicerie buvette d'avant guerre, la fête foraine et les bals populaires du dimanche ont disparu, **la place a retrouvé aujourd'hui cette valeur sentimentale** que nombre d'entre vous lui accordent et l'église, dont les portes sont ouvertes aux visiteurs, reste le cœur historique du quartier ancien de Vénat : alors, chrétien ou non, n'hésitez pas et «VENITE AD ME OMNES» ! Car c'est beau, tout simplement...

Portrait

On ne peut parler d'église à Saint-Yrieix sans évoquer son curé légendaire : **l'abbé Vignaud.** Arrivé dans la commune en 1945, doté d'une furieuse envie de liberté et d'action après plusieurs années prisonnier dans les stalags et les camps en Pologne, rien ne lui fait peur et il se lance dans la construction de l'église Notre Dame de la Route en 1950, sans un sou en poche mais en faisant la journée d'un ouvrier maçon. Son amour profond pour les gens est remarquable, qu'ils soient chrétiens ou non, («il suffit de les comprendre tels qu'ils sont»). Une plaque, signée des «Paroissiens de Saint-Yrieix reconnaissants» en témoigne : elle rend «hommage à notre Pasteur J-B VIGNAUD, prêtre pendant 41 ans». Elle est accrochée à l'entrée de l'église de Vénat.

Mais peu à peu, Saint-Yrieix évolue et perd son caractère rural. La construction, les lotissements, modifient la sociologie de la commune et il dit «Ce que j'ai fait il y a 20 ans, je ne pourrais plus le faire aujourd'hui, même si j'en avais encore l'âge et la force». Que dirait-il aujourd'hui ?

Le saviez-vous ?

Chevet : extrémité d'une nef d'église, derrière l'autel, concluant le chœur.

Pilastre dorique : pilier carré inséré dans une construction et faisant saillie. Ordre d'architecture grecque très sobre, qui se distingue par l'absence de toute base, la colonne reposant sur le soubassement général.

Voussure : courbure d'une voûte.

Oculus : comme son nom latin l'indique, un oculus est un petit œil. C'est une ouverture pratiquée sur une voûte ou une petite fenêtre qui peut être ronde comme un œil ou avoir des formes diverses. Il peut permettre de monter les cloches dans la chambre des cloches d'un clocher.

Clocher peigne : il s'agit d'un mur unique percé d'une ou plusieurs baies destinées à accueillir une ou des cloches. Ce type de clocher se trouve partout en France, surtout dans des chapelles de faible importance.

Sommaire

N° 77 - Juin 2011

ACTUALITÉS

Budget 2011 **2/3**

Comité de jumelages **6**

Collecte des déchets ménagers : ce qui va changer **11**

DOSSIER

Des abeilles élisent domicile au rucher école de Saint-Yrieix **4/5**

BRÈVES

7

SERVICE PUBLIC

Bibliothécaire /

Animatrice culturelle **8**

ZOOM SUR...

AIPEB **9**

TRAVAUX

10

VIE MUNICIPALE

12

AGENDA

13

Edition :

Mairie de Saint-Yrieix sur Charente
Avenue de l'Union - 16710 Saint-Yrieix
Tél. 05 45 38 69 50 - Fax 05 45 38 13 15
Mail : saintyrieix-16@saintyrieix-16.fr

Rédaction : Commission Communication

Conception graphique : Christophe ANDRÉ
zestudio@numericable.fr

Crédit photos :

Couverture : zhang bo
Alberto Bocos Gil / GrandAngoulême,
M. Le Bras, M. Fournet, Oscar de Lena

Impression : Composervices

Tél. 05 45 65 27 27 - Fax 05 45 65 27 00

Dépôt Légal : à parution

Date de parution : Juin 2011



Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales sur Satimat Green, papier couché sans bois avec 60 % de fibres recyclées et 40 % de fibres vierges FSC (issues de forêts gérées) respectant toutes les normes environnementales en vigueur, produit dans des usines certifiées ISO 14001 (Environnement).



Bientôt les vacances scolaires et l'été.

A Saint-Yrieix, nous avons la chance de bénéficier d'un environnement idéal dans lequel de nombreuses activités sont proposées à chacun.

Envie de flâner, de profiter de la nature et du fleuve Charente ? Pourquoi pas une promenade à pied ou à vélo le long de la coulée verte... Envie de nager et de profiter de jeux d'eau ? Direction Nautilus et notamment ses bassins extérieurs ! Envie d'activités sportives ? Avec l'été actif, de nombreuses animations sont proposées au Plan d'eau. Envie de culture ? La médiathèque est ouverte tout l'été et se délocalise même chaque jeudi après-midi de juillet et août sur le bord du plan d'eau ! Envie d'échanger avec nos amis italiens lors de leur séjour organisé par le comité de jumelages ? Venez danser et faire la fête avec eux lors du bal populaire du 25 juillet à Vénat. Envie de spectacle ? Ne ratez pas le feu d'artifice du 14 août !

Organisées par la municipalité, le Grand Angoulême, le Département, le Centre Social Amicale Laïque ou les associations de la commune, les animations et occupations sont variées et adaptées à un large public.

Puisque tout le monde ne peut pas s'offrir des vacances, il est capital de veiller à ce que tous, et sans doute plus particulièrement les plus jeunes, puissent profiter de l'été dans un cadre privilégié. Depuis longtemps, nous avons fait le choix d'être impliqués pour rendre cela possible en proposant des événements, mais aussi en accompagnant et en favorisant l'ensemble des actions ayant cette vocation. Notre engagement est total !

Bonnes vacances à tous.

Denis Dolimont

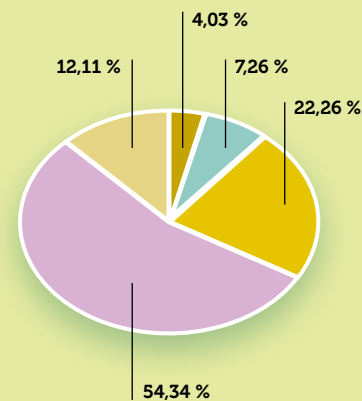
BUDGET 2011

Dépenses d'investissement 2011

Remboursement capital emprunt	340 396 €
Dépenses imprévues	81 000 €
Travaux de voirie	311 000 €
Acquisitions diverses	132 000 €
Travaux de bâtiments	109 000 €
Plan Climat	120 000 €
Acquisitions de terrains	100 000 €

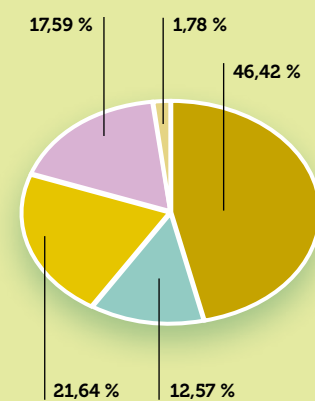
Recettes de fonctionnement 2011

1 - Produits d'exploitation (recettes des cantines scolaires et foyers)	264 000 €
2 - Subventions recouvrement (principalement aides de la CAF)	475 000 €
3 - Dotations d'État	1 456 000 €
4 - Fiscalité directe et indirecte (impôts directs, taxes sur l'électricité, emplacements publicitaires)	3 555 000 €
5 - Divers (excédent antérieur : 601 992 €, opérations d'ordre : 190 000 €)	791 992 €
TOTAL	6 541 992 €



Dépenses de fonctionnement 2011

1 - Masse salariale	3 037 000 €
2 - Transferts (participations apportées par la commune aux différents syndicats et subventions aux associations et aux écoles)	822 400 €
3 - Frais de fonctionnement (fonctionnement des services, prestations extérieures, frais de transport...)	1 415 600 €
4 - Divers (autofinancement : 817 992 €, opérations d'ordre : 232 000 €, dépenses imprévues : 101 000 €)	1 150 992 €
5 - Frais financiers (intérêts des emprunts)	116 000 €
TOTAL	6 205 000, 00 €



En mars dernier, le Conseil Municipal de Saint-Yrieix a voté le budget 2011 de la commune. Cet exercice annuel est toujours un moment important pour chacun. Il s'agit pour les élus d'arbitrer et de faire des choix entre différents projets, mais il s'agit surtout de répondre aux questions des Arédiens qui à la fois s'interrogent sur l'évolution de la fiscalité locale et sur la manière dont les investissements vont répondre à leurs besoins.



Mme de Lamballerie, Trésorière Municipale (à gauche), M. Dolimont, Maire (au centre), Mme Sésena, Adjointe (à droite).

Après adoption des comptes 2010 en présence de Madame la Trésorière, le budget prévisionnel de 2011 a été présenté. Côté budget de fonctionnement, une stabilité des recettes est attendue alors que les dépenses sont envisagées avec une hausse d'environ 5% en raison, entre autres, de l'augmentation du coût de l'énergie.

L'essentiel des débats et des choix s'est logiquement porté sur le budget d'investissement. Plusieurs programmes importants ont été décidés :

• **Programme d'acquisitions : 132 000 €**

Il s'agit d'achats dans le cadre de la Médiathèque (24 300 €), de matériel pour le service de restauration (16 500 €) et le service scolaire (12 800 €). Sont compris également dans ce programme le remplacement de matériels du service technique (64 000 €) et de matériel informatique (14 000 €).

• **Programme de travaux de bâtiments : 109 000 €**

L'essentiel de l'investissement concerne le remplacement de menuiseries, avec l'installation de double vitrage, dans les écoles et à la Mairie (79 000 €) avec comme objectif de poursuivre la diminution de notre consommation énergétique. L'installation de radiateurs supplémentaires à l'école «La Clairefontaine» (5 100 €) et d'autres travaux divers - cimetièrre, ... (20 700 €). Un peu plus de 4 000 € sont réservés afin de faire face à d'éventuels imprévus.

• **Programme de travaux de voirie : 311 000 €**

Comme proposé en commission des finances, c'est le programme qui mobilise les plus importants moyens cette année. Ainsi, en complément des habituels travaux de gravillonnage (63 000 €), ce sont 125 000 € qui sont alloués à la réfection des trottoirs sur les deux premières

tranches de la rue de Royan. 35 000 € sont consacrés à l'enfouissement des réseaux rue J. Ravanaud tandis que la réfection d'une partie de l'enrobé rue Jean et Constant Priolaud se voit dotée d'un budget de 68 000 €. Enfin, une enveloppe de 20 000 € est réservée à la défense incendie afin de pouvoir faire face aux éventuelles demandes du SDIS de la Charente.

• **Plan Climat : 120 000 euros**

26 000 € sont alloués à l'achèvement des aménagements nécessaires dans le cadre du plan de déplacement doux (rue des Mesniers et rue de Bellevue). 45 000 € sont prévus pour poursuivre la modernisation de l'éclairage public (remplacement de lampes à vapeur de mercure, complément d'éclairage, ...). 20 000 € seront également investis dans le cadre d'un contrat pluriannuel visant à moderniser nos installations de chauffage. Enfin, une enveloppe de 29 000 € est laissée à disposition de l'atelier développement durable pour accompagner de nouvelles actions en cours d'année.

Ce budget veut permettre à chacun d'apprécier Saint-Yrieix : favoriser la culture, rénover nos axes de circulation, entretenir les bâtiments publics (notamment les écoles), préserver l'environnement. Il s'agit à la fois d'un budget de proximité, d'un budget efficace mais aussi et surtout d'un budget cohérent avec les actions entreprises depuis de nombreuses années.

En recourant à l'emprunt ou à une augmentation de la fiscalité, il aurait été facile d'augmenter l'investissement. La décision de faire preuve de modération a été retenue, afin justement de ne pas jouer sur ces leviers : il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux. C'est grâce au sérieux avec lequel est géré le budget par l'ensemble des élus et agents municipaux, qu'il est possible de maintenir un haut niveau d'investissement et de services pour chaque Arédien.

Enfin, une réflexion se met en place autour de la petite enfance avec le remplacement de Ludarédie à prévoir à moyen terme (2014 / 2015). Il est clair que ce projet sera : important pour les enfants et les familles, important financièrement avec la construction de nouveaux bâtiments, important afin de proposer des services et des équipements adaptés à notre commune. Il est donc de notre responsabilité de prévoir d'ores et déjà des marges de manœuvre (notamment au niveau de l'emprunt) pour pouvoir, le moment venu, réaliser ces importants investissements dans de bonnes conditions.

DES ABEILLES ÉLISENT DOMICILE AU RUCHER ÉCOLE DE SAINT-YRIEIX

Depuis la fin du printemps, la population d'abeilles a connu une forte croissance sur notre commune puisque la société charentaise d'apiculteurs a installé ses premières ruches au Plan d'Eau de la Grande Prairie. Les bases du «rucher école» compteront en effet d'ici quelques mois une dizaine de ruches.



CHIFFRES

En Charente, on compte plus de 1 000 propriétaires de ruches

CONTACTS

M. DUROUDIER (président) :
05 45 65 08 32

M^{me} VINUESA (vice-présidente) :
06 18 45 15 50

BON À SAVOIR

Propolis : complexe fabriqué par les abeilles à partir de leurs propres sécrétions et d'une substance résineuse provenant de certains végétaux.

La propolis a de nombreux usages : mortier pour colmater les fissures et empêcher l'humidité, aseptisant.

Couvain : ensemble des membres d'une colonie d'insectes avant leur éclosion (œufs, larves et nymphes) protégés par les abeilles «nourrices».

Courant mars l'association se voit confier par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Plan d'eau les clés d'un ancien corps de ferme situé à proximité du plan d'eau. Dès lors, les apiculteurs professionnels ou semi-professionnels peuvent venir se former aux nouvelles techniques ou échanger leurs expériences... C'est aussi l'occasion pour les apiculteurs amateurs ou de simples passionnés de venir s'initier et découvrir la constitution et le fonctionnement des ruches, la vie et le développement des abeilles, la fabrication du miel, de la propolis*... et l'ensemble des dérivés de l'apiculture : une seule séance dans l'immédiat, tous les mercredis à partir de 17h30.

Une douzaine de personnes (enfant, adulte ou senior) profite déjà de cette nouvelle activité.

La première partie des séances est théorique et porte sur les différentes variétés d'abeilles et leur particularité : les abeilles de type carnica, dites abeilles grises et

les abeilles de type ligustica dites abeilles jaunes, originaires d'Italie, qui sont très appréciées des apiculteurs pour leur docilité. Vous découvrirez la «buckfast» ; cette variété, obtenue par sélections successives, permet un fort rendement en production de miel tout en faisant preuve d'un caractère doux et calme, facilitant ainsi le travail de l'apiculteur.

Puis vient le moment tant attendu du travail sur les ruches. Il s'agit de s'assurer que le développement de la colonie d'abeilles se passe bien et que les cadres sur lesquels elles produisent le miel sont en bon état. Certains cadres peuvent être déplacés pour répartir au mieux la production. C'est donc tel un astronaute, vêtu d'une combinaison, d'un masque voilé et de gants que le participant prend la direction des ruches sous l'œil attentif des professionnels qui l'encadrent.

A chaque pas, le bourdonnement de la ruche se fait plus présent. Les abeilles vont et viennent, le jabot rempli de nectar et le corps chargé de pollen. Progressivement, on s'approche en veillant à ne pas faire de gestes brusques et à ne pas en écraser. Puis le toit de la ruche est délicatement écarté, laissant apparaître ces milliers d'abeilles ouvrières en plein travail, virevoltant d'un cadre à l'autre, formant les alvéoles de miel pour y déposer le nectar prélevé sur les tilleuls, tournesols, châtaigniers et autres fleurs du jardin. L'un après l'autre, les cadres constituant l'intérieur de la ruche sont extraits afin de contrôler leur état, de s'assurer que les alvéoles se remplissent de manière relativement homogène, avant d'être délicatement repositionnés. Sur l'un des cadres centraux, on peut découvrir la reine, plus grosse et bien moins agitée que les ouvrières, occupée à pondre et à assurer ainsi le développement de la colonie.

Chaque manipulation est précédée de l'utilisation d'un enfumoir. Cet outil indispensable permet en effet, grâce à la fumée



qui s'en échappe, de perturber la communication entre les abeilles. En brouillant temporairement les échanges entre elles, l'apiculteur évite que l'alarme ne soit transmise à l'ensemble de la ruche. Ainsi le plus grand nombre n'est pas dérangé par la présence humaine et continue d'agir normalement. Les combustibles possibles pour les enfumoirs sont nombreux. Au rucher école, il s'agit d'un combustible à base de lavande, dont l'odeur a un effet apaisant sur les abeilles.

Contrairement à ce que l'on imagine, le miel ne se récolte pas dans l'ensemble de la ruche. La partie basse ne doit pas être prélevée. C'est à cet endroit que les abeilles produisent le couvain* et stockent le miel nécessaire à l'alimentation de la ruche, notamment pour la période d'hiver. Lorsque cette partie est correctement remplie (jusqu'à 30 kilos de miel), on ajoute des «hausses» à la ruche, avec des cadres adaptés, plus petits que dans le corps de ruche. C'est le miel produit sur les cadres des hausses qui peut être prélevé régulièrement.

Pour produire ce miel, l'abeille collecte de nombreux nectars dans son environnement le plus proche. Si les quantités sont insuffisantes, elle peut parcourir parfois jusqu'à 3 kilomètres pour butiner. Ce butinage a d'autres fonctions que la seule production de miel et son rôle a toujours été important pour les cultures. Quand une abeille explore une fleur pour en récolter le nectar, elle se recouvre de pollen, pollen qui se déposera dans la fleur suivante et ainsi de suite : c'est la pollinisation des végétaux et notamment celle des arbres fruitiers.

Le miel étant produit en fonction des récoltes des abeilles, aucun ne se ressemble. Une

même ruche, sur la même année, peut produire 2 ou 3 miels très différents les uns des autres, en fonction des essences récoltées, essences qui dépendent directement du climat, de l'agriculture et de chaque jardinier présent dans le périmètre ! Sur nos territoires, les récoltes sont essentiellement à base de tournesol, colza, tilleul, châtaignier, mais aussi toutes les fleurs habituellement présentes dans nos jardins.

Une ruche, c'est aussi des chiffres qui sans doute vous surprendront : en pleine saison, ce sont quelques 80 000 abeilles. La reine fécondée est impressionnante, elle pond quotidiennement (8 mois sur 12) environ 2 000 œufs et ce pendant 3 ans...

Mais attention à l'envie d'avoir sa ruche et de produire son miel ! Si chacun, à partir du moment où il dispose d'un peu d'espace peut facilement se procurer le matériel nécessaire, détenir une ruche n'est pas sans conséquence. Il faut tout d'abord veiller à respecter la réglementation en vigueur consultable à la Préfecture (distance, hauteur de mur...). Ensuite, il faut un minimum de formation pour être en capacité d'assurer le développement de sa ruche, notamment les premiers mois. Aujourd'hui, les apiculteurs professionnels sont considérés comme des éleveurs. Ce n'est pas sans raison. Une ruche, ce sont des dizaines de milliers d'abeilles dont il faut s'assurer de la bonne santé, du matériel à entretenir régulièrement, un hivernage à prévoir et organiser... Comme pour tous les animaux, en posséder est une vraie responsabilité, avec néanmoins un petit «plus» : la joie, au petit déjeuner, de manger du pain tartiné de «son» miel !

LE CYCLE DE L'ABEILLE

Tout au long de sa vie, l'abeille aura plusieurs rôles à tenir au sein de la colonie :

- les 4 premiers jours de sa vie, c'est une ouvrière : elle nettoie les alvéoles et entretient la ruche.
- du 5 au 11^{ème} jour, elle devient une nourrice et entretient les larves normales ou royales.
- du 11 au 13^{ème} jour, son rôle évolue à nouveau, elle est une magasinnière : elle stocke le pollen et le nectar dans les alvéoles et ventile la ruche pour y maintenir une température constante.
- du 14 au 17^{ème} jour, les glandes à cire de son abdomen s'étant développées, elle devient une cirière et bâtit les rayons.
- du 18 au 21^{ème} jour, elle est appelée à être une sentinelle, elle monte la garde à l'entrée de la ruche pour en chasser tous les intrus, guêpes, papillons etc...
- à partir du 22^{ème} jour, et jusqu'à sa mort, elle ira de fleur en fleur récolter nectar, pollen et propolis : c'est sa dernière évolution au sein de la ruche, elle devient une butineuse.

BON À SAVOIR

Si vous repérez dans votre jardin un nid d'abeilles, n'essayez pas de l'enlever vous-même. Contactez un apiculteur qui sera ravi de vous en débarrasser et de renforcer ses ruches.

Une année 2011 riche en évènements AU SEIN DU COMITÉ DE JUMELAGES...



Après de superbes échanges avec nos amis de Bedzino au mois d'avril dernier, nous attendons avec impatience nos jumeaux italiens de Colletorto.

Un groupe d'une cinquantaine de personnes participera à cette semaine de festivités du 20 au 27 juillet. La signature de l'acte officiel de jumelage entre nos deux villes aura lieu vendredi 22 juillet et sera sans aucun doute le temps fort de cette semaine. A cette occasion, une délégation polonaise sera présente.

Pour leur première venue en terre arédiennaise, nos amis italiens découvriront notre cité et notre région :

- visite de l'Esplanade, du centre de loisirs, des structures sportives, rencontres et échanges avec les responsables,
- découverte du bourg de Vénat, du château de La Pouyade,
- moment de détente autour du plan d'eau,
- visite d'Angoulême au travers d'un rallye des murs peints,
- sortie à Cognac avec la visite guidée de la distillerie Otard,
- journée découverte dans l'île d'Oléron et visite de Brouage.

Nos amis italiens seront accueillis dans les familles et auront l'occasion de partager notre vie quotidienne.

Les temps d'échanges seront nombreux : jeux de société avec les animatrices de la ludothèque, atelier d'activités manuelles, barbecue géant avec les familles d'accueil...

Un bal populaire est prévu lundi 25 juillet à partir de 21h00 sur la place du bourg de Vénat. Nous comptons sur la présence de nombreux Arédiens pour partager ce moment festif avec nos amis italiens et polonais.

EN BREF A SAINT-YRIEIX

Au Plan d'Eau de la Grande Prairie, il y en a pour tous les goûts !

Lire et jouer à la plage revient ! L'équipe de la médiathèque sera de retour cet été sur le plan d'eau de la Grande Prairie chaque jeudi à partir du 7 juillet et jusqu'au 25 août de 14h30 à 18h. N'hésitez pas à venir les rencontrer pour le plaisir de lire et de jouer !

Vous préférez le sport ? La base de voile Eric Tabarly vous propose de nombreuses activités dans le cadre de «l'été actif» : ludothèque, VTT, canoë, tir à l'arc, voile, cirque, etc. durant les mois de juillet et août. C'est gratuit et ouvert à tous. Les programmes sont disponibles à la base mais également dans certains points de la commune dont la mairie.

Trop chaud ? Vous pourrez vous baigner en toute sécurité : la baignade est gratuite et surveillée du 4 juin au 31 août inclus, tous les jours de 14h à 20h. Les mercredis et samedis du 3 au 11 septembre seront surveillés de 14h à 18h.

Vous préférez les pentagliss et la piscine à vagues ? Nautilis a ouvert ses portes sur l'extérieur depuis le 30 mai :

Horaires du 1^{er} juillet au 31 août :

• **Lundi, mercredi et jeudi :**

Bassins ludiques, balnéo, cardio et espaces extérieurs : 10h30 à 19h30
Rivière et vagues : 10h30 à 12h30 et 14h30 à 19h.

• **Mardi et vendredi :**

Bassins ludiques, balnéo, cardio et espaces extérieurs : 10h30 à 20h30
Rivière et vagues : 10h30 à 12h30 et 14h30 à 20h.

• **Samedi, dimanche et jour férié :**

Bassins ludiques, balnéo, cardio et espaces extérieurs : 9h30 à 19h30
Rivière et vagues : 10h à 12h30 et 14h30 à 19h.

Rappel : les bassins de 25 et 50 mètres sont fermés pour travaux.

Création d'une école de VTT

Le Vélo Club de la commune et plus précisément la section Vélo Tout Terrain a le plaisir de vous informer de la création d'une école de VTT. Cette dernière est destinée en priorité aux enfants de 9 à 11 ans.

L'encadrement sera effectué par un animateur diplômé, secondé par des membres du club. Elle débutera le mercredi 7 septembre.

Les enfants seront accueillis à partir de 13h45 au gymnase des Berneries. Les cours débuteront à 14h pour se terminer à 16h. L'objectif global est d'amener les jeunes, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances à être autonomes (entraînement, connaissance et entretien du matériel, étude des itinéraires, cartographie...).

Pour tout renseignement, contacter :

Romuald Chabaud

(vice-président du Vélo Club et responsable de la section V.T.T) au 06 43 05 39 80

ou **Jean-Jacques Bacal** (animateur)

au 06 37 18 16 02.



Une naissance à Saint-Yrieix

Le petit Antoine est né à l'ancienne, au domicile de ses parents ! Surpris par une évolution un peu trop rapide, c'est avec courage, calme et amour que l'heureux papa a fait tout ce qu'il fallait pour assister son épouse dans ce moment délicat. Succès assuré, tout était pour le mieux lorsque les secours sont arrivés : bébé pesait 3,3 kg, maman était radieuse et le grand frère a fait la connaissance du petit pressé dans l'après-midi à la maternité.

**Un moment de pur bonheur...
Félicitations !**



Et vive le sport !

Des récompenses pour les sportifs de la commune : le 15 avril, Sylvie Sesena, Maire-Adjointe aux Sports et aux Associations, a tenu à honorer, dans les salons de la Mairie, celles et ceux qui ont de bons résultats mais aussi ceux qui participent au bon fonctionnement des clubs. Le Maire a rappelé, à cette occasion, l'importance de l'école du sport qui est celle de l'effort, de la solidarité et de l'esprit d'équipe.

Eh oui, une activité bénéfique tant pour le corps que pour l'esprit : les agents municipaux et les élus se mettent ensemble au sport ! Après le volley, (2^{ème} édition d'un tournoi interentreprises le 13 mai dernier), ce sont les Foulées d'Angoulême qu'ils ont testées cette année. Depuis maintenant un an, plusieurs agents courent régulièrement ensemble, quel que soit leur niveau. Les «meilleurs» ont participé à l'épreuve, tee-shirt aux couleurs de la mairie, et les autres sont venus les encourager sur le parcours et à l'arrivée. Ambiance garantie à chaque fois !

Rappel Urbanisme

Pour toute construction inférieure ou égale à 20 m², abri de jardin, ouverture, piscine, clôture, nous vous rappelons qu'une «déclaration préalable» est obligatoire. S'adresser au service urbanisme de la Mairie.

Information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers

Depuis le 1^{er} juin 2006, la loi impose une double obligation d'information au profit des acquéreurs et des bailleurs :

- Informer sur les risques naturels et technologiques affectant le bien immobilier,
- Informer sur les sinistres résultant des catastrophes naturelles ou technologiques reconnues ayant affecté tout ou partie de l'immeuble concerné.

Le dossier communal d'informations regroupe les renseignements nécessaires aux acquéreurs et bailleurs leur permettant de remplir leur obligation d'information. Il a été mis à jour par arrêté du 25 avril 2011, pour prendre en compte le risque sismique et indiquer le zonage de la commune. Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture et à la Mairie.

Les écoliers à la découverte du maraîchage «bio»

«Manger bio et de saison» : difficile pour les enfants de poser une réalité sur ces mots ! A l'initiative des élus de la commission scolaire, un partenariat est né avec les Jardins de Cocagne situés sur notre commune. Avec le soutien et la participation des enseignants du site de Bardines, tous les petits de la Marelle et des plus grands de Claude Roy **découvrent et pratiquent les activités du maraîchage biologique** au cours de séances d'animation encadrées par les jardiniers de Cocagne.

Dès avril, **chacun s'est familiarisé avec les légumes de fin d'hiver** en les reconnaissant par leur aspect, leur odeur, leur goût sur pied, pour passer ensuite au travail de **désherbage, de semis en pleine terre et en pot, d'arrosage...** Le mois de mai est consacré à l'observation de **l'évolution des semis, à l'éclaircissage et au repiquage** des plants préparés en Avril. Pour clore la saison, vient **le temps de la récolte... et l'art de cuisiner ces légumes** grâce à la complicité et au savoir faire du personnel de la restauration scolaire ! Et ainsi de suite, au rythme des saisons... A n'en pas douter, les jardiniers en herbe ont tous la main verte et certains se sont sans doute découverts une vocation pour le travail de la terre !



Les écoles s'impliquent pour le 66^e anniversaire du 8 mai 1945

«150 ans, c'est une courte vie pour un marronnier. Menacé par les parasites qui le rongent, l'arbre se souvient de la vie trop courte de cette jeune fille qui vécut deux années clandestines au 163, Canal de l'Empereur. Par sa lucarne, elle l'observait et décrivait dans son journal ses transformations au fil des saisons, signe que le temps passait et que, dehors, la vie continuait... Elle s'appelait Anne Frank, c'était à Amsterdam, pendant la Seconde Guerre mondiale. Au marronnier, maintenant, de raconter son histoire.

C'est avec ces quelques mots, extraits de «Les arbres pleurent aussi» que des élèves de Nicolas Vanier ont pris part aux commémorations du 8 mai 1945. Les enfants de Claude Roy ont complété cette cérémonie par la lecture du poème «Nuit et brouillard» de Jean Ferrat.

Une nouvelle fois l'implication des écoles a touché l'ensemble des anciens combattants, parents et élus réunis dans ce moment de souvenir.



Sécheresse

Elle se confirme et impose la mobilisation et la responsabilité de tous.

- Vous n'êtes pas sans savoir que les feux sont interdits tout au long de l'année par arrêté préfectoral. Le Maire peut exceptionnellement donner une autorisation. Chacun comprendra qu'au vu de la sécheresse actuelle, aucune dérogation ne sera accordée.
- La préfecture demande à tous les usagers d'utiliser l'eau de manière économe et raisonnée, la situation hydrologique étant très préoccupante et risquant de se détériorer encore davantage.

Plan Canicule

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence canicule, les personnes fragiles et notamment les personnes âgées et les personnes handicapées sont invitées à se faire connaître en mairie.

Contactez le service social de la mairie au 05 45 38 51 94 pour vous faire inscrire sur le registre mis en place dès le 1^{er} juin.

Canicule info service : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)

BIBLIOTHÉCAIRE / ANIMATRICE CULTURELLE

La plupart d'entre vous connaissent bien la médiathèque et ses animatrices (Maud Devesne, Frédérique Labrande, Katia Foureix, Sylvaine Choquet-Chartier et Isabelle Agard). Deux d'entre elles travaillent à temps complet, la responsable, Maud Devesne, partage son temps entre la direction de la médiathèque et le service culturel de la commune dont elle a la charge également.



Maud Devesne, Frédérique Labrande, Katia Foureix, Sylvaine Choquet-Chartier et Isabelle Agard

Le 3 mars 1993, l'association pour la bibliothèque ouvre ses portes au public avec 2 700 livres. Maud et Marie sont là pour accueillir les 64 personnes qui s'inscrivent au cours de cette journée. Au fil des ans, la structure évolue. L'année 2010 voit la bibliothèque devenir médiathèque : elle prend ses quartiers à l'Esplanade. Aujourd'hui, ce sont ainsi 22 000 livres, 36 abonnements revues, environ 2 250 CD et 580 DVD qui sont mis à la disposition du public. La collection de DVD est augmentée grâce aux achats réguliers, et depuis mars 2011 grâce au prêt de 150 DVD renouvelés tous les six mois par la médiathèque d'agglomération.

Ces changements ont entraîné une modification des pratiques professionnelles qui demandent des compétences diversifiées et complémentaires. La partie visible de l'activité des bibliothécaires, c'est l'accueil du public aux heures d'ouverture de la médiathèque et les animations proposées. Mais une partie importante de leur travail est méconnue du grand public :

- **acquisitions, traitement** (catalogage avec enregistrement des œuvres dans la base de données du réseau Fileas), et **protection** des documents,
- **mise en rayons** des documents ou sélection pour une mise en avant particulière,
- **accueil des publics spécifiques** (scolaires, crèche, halte-garderie, IME, centre de loisirs, professionnels...).

Chaque bibliothécaire connaît parfaitement le fond documentaire et peut donc conseiller le public (avec pour chacune des connaissances spécifiques selon sa formation ou ses affinités).

Le bon fonctionnement d'une médiathèque passe aussi par une bonne politique **d'animation** : fidéliser le public avec des **animations régulières et originales**, faire de la médiathèque un **véritable lieu de vie, de rencontres et d'échanges**. L'équipe met donc sur pied des événements et propose des animations régulières («Lis-moi une histoire», «Speed booking Coup de cœur», «Le Voyage lecture» avec les classes de Saint-Yrieix) ou ponctuelles, parfois en partenariat (Littératures Métisses, Soirée

conte, Pochettes surprises de Noël, expositions, conférence...). Elles nécessitent un temps de préparation adapté. Il s'agit souvent de sélectionner des documents, de créer des décors, des mises en scène...

La médiathèque fait partie intégrante du service culturel. A Saint-Yrieix, la responsable, Maud Devesne, est également le cadre référent, auprès des élus, du service culturel. Elle a donc en charge, sous l'impulsion d'Annette Feuillade-Masson, Maire-Adjointe à la culture, la planification des activités culturelles proposées par la commune. Elle travaille en partenariat avec ses collègues d'autres communes à la mise en œuvre d'événements organisés par l'agglomération ou le département. De même, des actions sont mises en place avec des associations de la commune, en particulier le Centre Socioculturel et Sportif - Amicale Laïque.

Mais ces événements culturels, quelle que soit leur forme, supposent là aussi un travail important avant, pendant et après :

- établir une programmation équilibrée sur l'année, pour que chaque public puisse y trouver son bonheur (public familial, groupes scolaires, adultes...) et profiter de moments culturels appropriés : spectacles musicaux, pièces de théâtre, soirées de lecture, diffusions de film...,
- élaborer et suivre le budget du service,
- concevoir la communication de l'événement (affiches, presse, invitations...),
- prévoir les repas, voire l'hébergement des artistes, évaluer l'impact de la manifestation,
- assister les équipes logistiques pour les installations techniques («répéter» le son, les lumières...).

Il ne s'agit plus seulement d'accueillir le public dans les lieux de spectacles (billetterie) et d'offrir un verre à leur issue (même si c'est très sympathique)... !

Bibliothécaire ou animateur culturel est un métier qui recouvre, comme on l'a vu, des charges et des fonctions aujourd'hui très variées. Il nécessite **avant tout d'avoir le goût du contact avec le public et une large ouverture d'esprit**. Alors n'hésitez pas à aller à la rencontre de l'équipe qui ne manquera pas de vous faire partager plus que des connaissances : **une passion !**

HORAIRE DE LA MÉDIATHÈQUE

Horaires habituels :

mardi et mercredi : 10 h - 12 h 30 et 14 h 30 - 18 h 30

Vendredi : 14 h 30 - 18 h 30

samedi : 10 h - 13 h et 14 h - 18 h

Horaires d'été (du 4 juillet au 27 août 2011) :

mardi et mercredi : 9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 30 - 18 h 30

jeudi après-midi : Lire et Jouer à la plage

Vendredi : 14 h 30 - 18 h 30

samedi : 9 h 30 - 13 h

HORAIRE DE LIRE ET JOUER À LA PLAGE AU PLAN D'EAU

Tous les jeudis après-midi de 14 h 30 à 18 h
au plan d'eau à partir du 7 juillet jusqu'au 25 août inclus.

L'ASSOCIATION INDÉPENDANTE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE BARDINES (AIPEB)

Créée en 1993, l'Association Indépendante des Parents d'Élèves de Bardines est une association de loi 1901, regroupant une trentaine de parents qui s'investit auprès de l'école maternelle «La Marelle» et de l'école primaire «Claude Roy».

L'AIPEB est le lien direct entre l'équipe enseignante, la mairie et les parents d'élèves. Elle favorise le bon déroulement de la vie scolaire et participe aux Conseils d'École. Elle travaille en collaboration avec la mairie notamment autour de l'opération Carapattes et de l'atelier restauration. L'association soutient l'action des enseignants dans le projet d'école en organisant des événements dont les bénéfices sont redistribués aux écoles pour les enfants : en janvier 2011 ces subventions se sont élevées à **1323 €** pour l'école La Marelle et **1998 €** pour l'école Claude Roy. En septembre, l'**Assemblée Générale** permet de présenter l'Association, d'y accueillir de nouveaux parents et de réélire les nouveaux membres de son bureau. Puis, tout au long de l'année l'équipe se réunit chaque premier mardi du mois afin d'organiser ses manifestations.

En décembre, diverses actions ont été menées : vente de gâteaux au profit du téléthon, spectacle de Noël, goûter du cross de l'école primaire. A l'occasion de la nouvelle année, l'AIPEB a convié l'ensemble des partenaires scolaires en échangeant leurs vœux autour d'une galette des rois.

En mai, les parents d'élèves ont proposé leur traditionnel marché de printemps, achalandé par les fournisseurs locaux, sous le hall de la Marelle.

Nouveautés cette année : souhaitant élargir son cadre d'action, l'Association a organisé un second marché dimanche 8 mai, sur la place des Rochers, devant le magasin Carrefour Contact. Toujours dans ce désir d'innover, une bourse aux livres et vêtements enfants avait été organisée en avril.



Quelques membres de l'AIPEB : Anita Villard (vice-présidente primaire), Thierry Casanova (vice-président maternelle), Manon Cozanet, Christian Théry, Alexa Géron, Sonia Champagne (présidente), Nathalie Fougère (trésorière), Sandrine Buzard (secrétaire adjointe), Chantal Duchenne (secrétaire), Christophe Tamisier, Jean-Christophe Mariaud.

Autres types d'actions :

- deux ventes distinctes d'objets de Noël ont permis de reverser une subvention supplémentaire aux écoles : **658 €** pour les tabliers personnalisés de La Marelle et **170 €** pour les marque-pages magnétiques de Claude Roy,
- le **site internet www.aipeb.fr** offre des informations relatives à la vie de l'association et des écoles,
- l'AIPEB a répondu présente à l'appel du Centre Socioculturel pour la confection des chars des deux écoles pour Carnaval,
- elle soutient l'Association des Handicapés Physiques de Charente par la Collecte de bouchons.

Pour conclure l'année scolaire, les parents d'élèves mettent un point d'honneur à organiser une journée festive en hommage aux enfants. Ils vous invitent à partager ce moment de convivialité **à la Kermesse, Vendredi 24 Juin dès 16h45** sur le terrain de sport derrière l'école Claude Roy B. Nous vous accueillerons autour des spectacles des élèves, de jeux parents/enfants, de structures gonflables et mettrons à votre disposition un stand boissons et une restauration rapide.

Soulignons que la kermesse, et notamment la tombola, représente l'essentiel des recettes reversées aux écoles. Nous remercions les commerçants donateurs à notre tombola et comptons sur votre participation !

vous souhaitez nous rejoindre adressez votre mail à : contact@aipeb.fr

TRAVAUX



ESPACES VERTS

Le printemps est une période particulièrement chargée pour les agents du service «espaces verts». Vous les croirez régulièrement en train de **planter ou d'entretenir les massifs**, mais leur travail commence bien en amont. Il leur faut d'abord **choisir les plants** qui égaiement les massifs de notre commune. Ainsi, nos agents sélectionnent des **espèces peu gourmandes en eau et résistantes à la plupart des maladies** (limitant ainsi l'emploi de pesticides) en tenant compte des retours d'expériences des années précédentes. Il doivent également **préparer le terrain** : travail et ameublement de la terre, installation, entretien et réglage de l'arrosage au goutte à goutte (pour réduire au maximum la dispersion de l'eau et en limiter la consommation). Beaucoup de travail pour des massifs qui coloreront notre territoire jusqu'à l'automne.



TRI SÉLECTIF AUX SERVICES TECHNIQUES

Suite à une réflexion menée dans le cadre du Plan Climat, les ateliers municipaux ont mis en place une mini-déchetterie afin de trier sur site les différents déchets générés par l'ensemble des services techniques (espaces verts, bâtiments, voirie...). Ce sont 4 casiers, dans lesquels ont pris place autant de bennes, qui différencient les matériaux et optimisent ainsi la collecte et le recyclage de ces gravats, ferrailles, bois et autres matériaux. **Cette installation n'est pas ouverte au public.**



RÉNOVATION DES BANCS PUBLICS

Les bancs publics à différents endroits de la commune ont été rénovés. Les assises et dossiers ont été remplacés par de nouvelles lattes en bois très résistantes. Cet été, n'hésitez pas à vous y arrêter un instant !

TRAVAUX ROUTE DE ROYAN

Comme évoqué dans l'article concernant le budget 2011 (pages 2 & 3), d'importants travaux vont concerner une partie de la route de Royan. Ces travaux de rabotage et de réfection d'un nouvel enrobé se dérouleront sur deux semaines, à la fin du mois d'août et seront réalisés par les services de l'Etat et du Département.

La première semaine, le chantier concernera la partie allant de l'échangeur de la Nationale 10 au Chemin de la Passerelle. Ces travaux se feront de nuit pour limiter les perturbations de circulation. L'échangeur pourrait à cette occasion être provisoirement fermé pour permettre les travaux sur les différentes bretelles et sous le pont.

La deuxième semaine sera l'occasion de traiter l'ensemble de la portion allant de l'échangeur RN10 au giratoire de la Croix Maillot. Ces travaux se dérouleront pour partie de nuit (portion allant de l'échangeur à l'intersection de la rue Jean de la Fontaine), puis pour la dernière partie (jusqu'à la Croix Maillot) en journée, avec mise en place d'une circulation en sens unique et d'une déviation par la route de Saint-Jean d'Angély.

Préalablement à ces travaux, la mairie aura réalisé la réfection de la borduration sur la portion de voie allant de l'échangeur à la Croix Maillot. Une bande d'environ 2 mètres de large sera à cette occasion tracée et réservée au stationnement (une trentaine de places) sur l'un des côtés de la voie, réduisant d'autant la largeur laissée à la circulation. Cette bande de stationnement sera aménagée et protégée par des alvéoles «en dur» au niveau des intersections et des sorties de logements. Des travaux similaires (reprise des bordurations et traitement des trottoirs) seront proposés au budget de l'année prochaine pour la seconde tranche allant de l'échangeur au Chemin de la Passerelle.

Par avance, nous vous remercions pour votre tolérance face à la gêne occasionnée par ces chantiers indispensables.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : CE QUI VA CHANGER

Depuis 2 ans, le service des déchets ménagers de l'Agglomération travaille à l'optimisation des collectes. Les objectifs sont multiples : les rendre plus efficaces, moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement.

Des bacs pour les déchets ménagers

Depuis le 26 avril, Saint-Yrieix est la première commune de l'agglomération concrètement impliquée dans ce changement puisque les habitants ont reçu la visite des équipes de CITEC chargées de **mettre à disposition de chaque foyer des bacs individuels**. Les sacs noirs ne seront donc plus fournis.

En fonction de la composition du foyer, un bac de 180 litres (jusqu'à 4 personnes) ou de 280 litres (à partir de 5 personnes) a été remis. Chaque bac est identifié et attribué à un foyer.

CES BACS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS AVANT LE 3 OCTOBRE. C'est en effet à cette date que l'ensemble de l'agglomération aura été équipé et que se mettront donc en place les nouveaux circuits et plannings de collecte. A partir de cette date, **l'ensemble des foyers équipés de bacs individuels sera collecté une fois par semaine.** Vous pourrez connaître le jour de passage de la collecte via internet dans quelques semaines.

Les habitants de la route de Royan (dans son intégralité) et de la rue de saint Jean d'Angély (pour sa partie allant de la Croix Maillot au rond point de la Nationale 141) ne sont pas concernés par ce changement. Dans un souci de ne pas entraver la circulation par une collecte demandant davantage de temps, ces 2 axes à forte circulation **conserveront le fonctionnement actuel avec les sacs noirs et les 2 tournées par semaine.**

Quelques autres habitations peuvent également, pour des raisons d'accessibilité essentiellement, être amenées à conserver les sacs ou à se voir désigner un point de regroupement des bacs individuels pour la collecte.

Toutes les informations sur la distribution des bacs et le nouveau mode de collecte sont disponibles sur le site internet :

www.pluspropremaville.fr

Vous pourrez également, en indiquant votre adresse, avoir confirmation de la fréquence des futures tournées et d'ici la rentrée de septembre, le(s) jour(s) de passage de la collecte.

Cette modification dans la collecte des déchets ménagers n'impacte en rien la collecte des déchets recyclables (sacs jaunes). Les jours et fréquences de collecte restent les mêmes.



En cas de difficulté physique à utiliser les bacs de collecte, faites vous connaître auprès de la société CITEC, au **0 800 009 753**. Si le cas le justifie, l'entreprise reprendra le bac et vous pourrez continuer d'utiliser des sacs noirs.

NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Pour répondre à vos questions :

www.pluspropremaville.fr

N° Vert 0 800 77 99 20

APPEL GRATUIT DEPUIS LA PETITE PÈRE

Devenons tous acteurs de «Plus propre ma ville».

Grand Angoulême

Jusqu'au 3 octobre les collectes demeurent inchangées :

- Sacs noirs :** mardi et vendredi (sacs présentés à partir de 19 h)
- Sacs jaunes :** vendredi (sacs présentés entre 19 h et 20 h)

Nous vous rappelons également que les déchetteries de l'agglomération sont ouvertes depuis le 15 mars et jusqu'au 14 octobre :

- du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h (18h30 le samedi).

Compte-rendu des délibérations

JANVIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de sortir du patrimoine immobilier communal l'ensemble situé 141-143 route de Saint Jean d'Angely et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié se rapportant à cette transaction,
- accepte, comme chaque année, de verser par anticipation une partie de la subvention communale au SIVU « crèche familiale » et au CSCS Amicale Laïque,
- donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet de procéder à une revalorisation identique du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2010.

FÉVRIER

Un débat public a eu lieu jeudi 17 février 2011 au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de « désherber » l'ensemble des documents figurant sur les listes fournies par l'équipe de la médiathèque. Cette élimination permet de garder un fonds en bon état. La bibliothèque reste ainsi un lieu d'information et de documentation attractif.

MARS

Dans le cadre du budget municipal, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- adopte les comptes administratif et de gestion 2010,
- constate le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2010,
- accepte l'affectation des résultats 2010,
- accepte de ne pas revaloriser les taux d'imposition des 3 taxes locales,

Par 23 voix «pour» et 5 votes «contre» abstentions :

- adopte le budget prévisionnel 2011.

A l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer deux conventions d'occupation précaire suite à des demandes d'exploitation agricole de parcelles communales,
- accepte de revaloriser les taux de l'action sociale en faveur du personnel et de les porter au même taux que ceux fixés pour la Fonction Publique d'Etat,
- considérant la nécessité de conserver une durée identique tant à la concession funéraire d'origine qu'à son agrandissement, accepte d'autoriser la vente à perpétuité pour l'agrandissement des terrains ayant été concédés à perpétuité avant le 1er juillet 2006 date à laquelle le Conseil Municipal avait décidé de supprimer les achats de concessions perpétuelles.

A la majorité des voix «pour» et une abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière entre le Grand Angoulême, Logelia Charente et la commune pour la réalisation d'une cinquantaine de logements à loyer modéré au lieu-dit La Grosse Pierre.

AVRIL

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- de créer un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe afin de permettre l'avancement d'un agent au grade de technicien principal de 2^{ème} classe,
- de créer, suite à un départ en retraite, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- de recruter un agent non titulaire durant la période estivale pour la mission de révision des archives communales,
- d'acquérir plusieurs parcelles représentant une superficie totale de terrain d'environ 1ha 50a et représentant un intérêt en terme de réserve foncière.

Espace d'expression réservé au groupe d'opposition

ON NE VOUS DIT PAS TOUT !

En réalité, on vous dit ce qui devrait être fait sur nos routes :

- de nombreux travaux de réfection ont été entrepris, malheureusement il en reste toujours à faire. Nous avons pris beaucoup de retard dans ce domaine.
- le budget voirie est en nette augmentation cette année aux environs de 311 000 € mais qui masque une répartition insuffisante, puisque la majeure partie est consacrée à l'aménagement d'une partie de la Rue de Royan et qu'il ne reste plus grand chose pour l'entretien minimal des routes, environs 63 000 € contre 120 000 € les années précédentes.
- l'aménagement est prévu rue de Royan - de la Croix Maillot à l'échangeur : mais attention la Commune n'est en charge que de la réfection des trottoirs qui se fera en deux tranches (1^{ère} tranche amélioration des trottoirs, 2^{ème} tranche réfection des alvéoles de stationnement) la route elle-même dépend du Conseil Général - avec peut être des délais importants entre ces deux réalisations

Etant donné la largeur de la voirie et des trottoirs, des pistes cyclables sont à prévoir impérativement. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs : on ne refait pas des trottoirs sans une vision d'ensemble d'un projet. Ne favorisons pas une fois de plus le stationnement des voitures sur ces trottoirs.

- Il est également important et urgent d'entretenir les voies douces. Un exemple : l'impasse des Fougères, axe essentiel, très fréquenté, permet de relier Vénat au complexe Nautilus, Plan d'Eau, Camping, est complètement abandonnée : inadmissible !

- On nous dit que nous avons de bonnes routes à St-Yrieix par rapport à d'autres agglomérations ; il ne faut jamais regarder en dessous mais avoir plutôt l'ambition de faire comme les meilleurs.

- Et que dire des fameux ronds points de St-Yrieix ? bien sûr c'est l'Etat qui doit assurer l'entretien, mais qui ne le fait pas. Pourquoi nos Services Techniques ne pourraient-ils pas raser toutes ces friches ?

Situés à des emplacements «phares» de notre commune, deux d'entre eux, près de Nautilus et du Camping sont une honte pour notre ville, un comble à côté d'une jardinerie toujours impeccable. il en est de même pour celui qui annonce l'entrée de la Rue de l'Union, surtout que cette rue vient d'être refaite et paysagée, gâchant ce bel aménagement - Quel dommage !

Pourquoi tant de végétation alors qu'il est possible d'imaginer des ronds points originaux et sans entretien.

Pour contacter vos élus de l'opposition :

- Michel Tamisier : mich.tam@wanadoo.fr
- Patricia Ophéle : patricia.ophéle@orange.fr
- Benoît Miège-Declercq : benoitmiegedclercq@hotmail.com
- Nicole Guirado : nicoleguirado@wanadoo.fr
- Jean-Claude Montaléang : jeanclaude.montaletang@sfr.fr

Nous sommes à votre entière disposition

L'AGENDA DE SAINT-YRIEIX

JUIN

Du 15 juin au 27 juillet

Exposition «Travaux d'atelier» à l'Esplanade.

Organisé par le Centre Socioculturel et sportif. Tél. 05 45 92 14 82

Vendredi 17

Fête de la Musique : à 20 h sur le site de l'Esplanade - organisée par le service culturel de la mairie, en partenariat avec le CSCS AL, la pause méridienne des groupes scolaires de Vénat et de Bardines, le périscolaire de Bardines. **Renseignements au 05 45 38 95 00 ou 05 45 92 14 82**



Dimanche 19

Société de chasse : repas salle Georges Hyvernaud à la Combe à partir de 12 h 30

Club de voile base Eric Tabarly : régates des doigts de pied en éventail au plan d'eau de la Grande Prairie **Tél. 05 45 68 42 46 les après-midi**

Vendredi 24

Association des Parents d'Elèves de Bardines : kermesse des écoles dès 16 h 45 sur le terrain de sport derrière l'école Claude Roy B. **Contact : contact@aiepb.fr**
En partenariat avec le périscolaire.

Samedi 25

Pause-Théâtre : à partir de 17 h 30 à la salle Georges Hyvernaud à la Combe :
Nuit du Théâtre : la 20^{ème} !
Croc Choc : Kinder Théâtre - La première oif : Pause Théâtre 1 - L'affaire Lerouge : Pause Théâtre 2. Guest, invités et surprises...
Tél. 05 45 92 74 62

Dimanche 26

Club de Vélo - section VTT : randonnée. Départ et inscriptions à l'école de Voile au Plan d'Eau de la Grande Prairie à 8 h 00.

JUILLET

Du 7 juillet au 25 août

Lire et jouer à la plage au plan d'eau : les jeudis de 13 h 30 à 18 h 00

Renseignements : CSCS - 05 45 92 14 82

Du 4 juillet au 31 août

Vacances à la carte 11/17 ans : piscine, canoë, sortie Aqualand, sortie océan, équitation, VTC, judo... (interruption du 8 au 16/08)

Organisé par le CSCS : 05 45 92 14 82

Vacances d'été au Centre de Loisirs Ludarédie : activités diverses

Organisées par le CCAS : 05 45 38 69 50



Vendredi 1^{er}

Kermesse au groupe scolaire de Vénat en partenariat avec le périscolaire.

Samedi 2

Cinéma en plein air - Passeurs d'Images à l'Esplanade :
De 18 h à 22 h : jeux avec la Ludothèque
19 h 30 : Apéritif offert
20 h : repas partage (apporter votre pique-nique)
22 h : Projection du film d'animation «Kerity la maison des contes» de D. Monféry.

Organisé par le CSCS : 05 45 92 14 82

Mardi 5

Club de l'Age d'Or : loto

Jeudi 21

Dons du sang : salle Georges Hyvernaud domaine de La Combe de 17 h à 20 h

Lundi 25

Bal populaire : à partir de 21 h, place du bourg de Vénat. Organisé par le Comité de jumelages

Mardi 26

Club de l'Age d'Or : repas de fin d'activités

AOÛT

Dimanche 14

Feu d'artifice à 23 h au Plan d'eau
Renseignements à la Base de Voile.
Tél. 05 45 68 42 46 les après-midi

Du 29 août au 21 septembre

Exposition de photographies à l'Esplanade
Renseignements CSCS : 05 45 92 14 82

Mardi 30

Club de l'Age d'Or : reprise des activités

SEPTEMBRE

Samedi 3

Zoom Assos : portes ouvertes du CSCS AL à l'Esplanade. Présentation des activités proposées par le CSCS AL de 14 h à 18 h.

Renseignements : 05 45 92 14 82

Jeudi 8

Club de l'Age d'Or : visite de Bordeaux en petit train et croisière sur la Gironde

Samedi 10

Club de voile base Eric Tabarly : régates club CVAC au plan d'eau de la Grande Prairie.
Tél. 05 45 68 42 46 les après-midi

Dimanche 11

Club de voile base Eric Tabarly : sortie canoë au plan d'eau de la Grande Prairie.
Tél. 05 45 68 42 46 les après-midi

Dimanche 25

Comité des Fêtes :
bric à brac à Vénat.
Renseignements et inscriptions au 05 45 38 14 17 ou 06 79 72 37 91

OCTOBRE

Samedi 1^{er}

3^{ème} édition du Jour de la Nuit : manifestation nationale unique de redécouverte de la nuit, ses paysages, sa biodiversité et son ciel étoilé. Les villes sont invitées à éteindre symboliquement une partie de leur éclairage public. En participant au Jour de la Nuit, les organisateurs reconnaissent qu'il est important de prendre en compte les conséquences de la pollution lumineuse et d'en réduire les impacts.

Club de voile base Eric Tabarly : régates club CVAC au plan d'eau de la Grande Prairie. **Tél. 05 45 68 42 46 les après-midi**

Mardi 11

Club de l'Age d'Or : loto

Jeudi 13

Dons du sang : salle Georges Hyvernaud domaine de La Combe de 17 h à 20 h

Du 17 octobre au 12 novembre

Exposition : photoreportages par les adolescents de l'accueil de loisirs à l'Esplanade.

Renseignements CSCS : 05 45 92 14 82